

cahiers de documentation syndicale - n° 372 - janvier 2020

Édito :

RETRAIT UNIVERSSEL

Le projet de réforme, que Macron et Philippe veulent imposer malgré la force des mobilisations, ne tient pas, chaque jour en apporte une preuve supplémentaire !

Ce projet n'a rien d' « universel » contrairement à ce que le gouvernement avance. En témoigne le nombre grandissant de professions pour lesquelles la réforme ne devrait pas s'appliquer (au moins dans un premier temps). Citons pêle-mêle les policiers, les militaires, les chauffeurs routiers, les contrôleurs aériens, les pilotes et hôtesses, les marins pêcheurs... plus toutes celles pour lesquelles la mise en place devrait être différée. Privé-e-s aussi d'une partie de cette réforme celles et ceux nés avant 1975 même s'ils subiront la décote liée à l'âge pivot. Ainsi se côtoieraient dans la société, dans les entreprises, les administrations, les salles de profs, au gré des exceptions au régime universel et des calendriers de mise en œuvre en fonction de l'année de naissance, des salarié-e-s aux droits différents, amoindris en fonction de leur jeunesse.

Ce projet n'est en rien plus « juste » ! Car il prévoit des pertes pour toutes et tous et épouse cyniquement la stricte proportionnalité entre les salaires perçus tout au long de son activité et le montant de sa retraite. Un projet plus juste devrait au contraire introduire des mécanismes permettant de compenser, au moins en partie, les inégalités constatées aujourd'hui... Il devrait prendre en compte par exemple l'injustice découlant des inégalités liées à l'espérance de vie : 10 ans de moins pour un ouvrier par rapport à un cadre ! Un projet plus juste devrait conduire à une harmonisation vers le haut. Or le projet Macron accroît les inégalités sociales, c'est un projet dans lequel seuls les plus riches auraient la certitude d'être gagnants et auraient en outre les moyens de cotiser à des fonds de pension complémentaires. C'est un projet qui casse les solidarités intergénérationnelles et modifie profondément le pacte social, c'est un projet du chacun pour soi. Nous n'en voulons pas !

Ce projet n'est en rien plus « lisible » puisqu'il veut mettre fin au code des pensions (fonctionnaires) et au régime général (salarié-e-s du privé) qui sont des régimes à prestations définies (on peut déterminer à l'avance le montant de la retraite à laquelle on pourra prétendre) pour les remplacer par un système moins coûteux où le montant de la retraite sera revu à la baisse et imprévisible (quelle évolution de la valeur du point ?). C'est un projet qui rendra la vie des plus âgé-e-s plus précaire pour le plus grand nombre d'entre eux-elles. Nous n'en voulons pas ! Dans le secteur de l'Éducation nationale, la mobilisation a été très forte pour s'opposer à un projet qui amputerait de 30% les pensions. Cette mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier d'autant que le ministre Blanquer, doctrinaire et pyromane, a ouvert un nouveau front contre la profession. Mettant en avant une hypothétique revalorisation (qui couvrirait à peine l'inflation prévue d'ici 2037), il annonce une redéfinition du métier faite de plus d'heures devant les élèves, de moins de congés, d'annualisation du temps de travail, d'élargissement des missions, de primes au mérite, d'un renforcement du pouvoir du chef d'établissement. Que serait un tel métier ? Nous n'en voulons pas et le fait que Blanquer prétende réserver ces dégradations aux plus jeunes ne change rien à l'affaire ! Comme les danseuses et les danseurs de l'Opéra de Paris, nous n'accepterons pas d'être « la génération qui aura sacrifié les suivantes ».

Nous devons poursuivre notre mobilisation. L'opinion reste majoritairement opposée à cette réforme, comme elle continue à soutenir les mouvements de grèves malgré leur impact, notamment dans les transports. La prochaine journée de grève interprofessionnelle du jeudi 9 janvier doit à nouveau montrer l'opposition résolue de toutes et tous à cette réforme qui doit être retirée car elle est dangereuse pour les salarié.es et pour l'avenir de notre société.

Toutes et tous en grève et en manifestations !

**JEUDI 9
JANVIER**

**GRÈVE
INTERPROFESSIONNELLE**

**CONTRE
LA RETRAITE À POINTS**

**CONTRE
LA DÉGRADATION DE
NOTRE STATUT ET DE
NOS CONDITIONS DE
TRAVAIL**

RDV des manifestations sur notre site

**SI LES FEMMES
ÉTAIENT PAYÉES
AUTANT QUE LES HOMMES
IL Y AURAIT 6 MILLIARDS
DE PLUS DANS LES CAISSES
DE RETRAITES**



Simulateur du gouvernement : de la poudre de perlimpoints !

Dans l'urgence, le gouvernement a mis en ligne le 19 décembre un simulateur censé répondre aux « inquiétudes » suscitées par sa réforme et faire taire les ventilateurs à angoisse que sont les syndicats ayant mis en ligne leurs propres simulateurs (le SNES-FSU est à peine visé...). En guise de simulateur, il s'agit de la présentation de quelques cas dits types. Sans surprise, la réforme n'apporte que bénéfices pour l'ensemble des cas présentés, à condition de travailler jusqu'à 65 ou 67 ans... Miracle ! Ou supercherie ?

Il faut, pour comprendre, regarder les hypothèses retenues pour ces calculs et y découvrir que sont comparées les prévisions de pensions dans le système par points indexées sur l'évolution prévisible des salaires, quand celles du système par répartition actuel ne sont indexées que sur l'inflation (dont l'augmentation est toujours inférieure aux salaires). Cela ne permet aucune comparaison sérieuse entre les deux systèmes, ni entre la réalité des salaires d'aujourd'hui et ceux pratiqués dans 30 ans. La volonté de dissimulation est donc manifeste.

Ainsi pour les cas types de professeurs présentés, l'économiste Henri Sterdyniak a démontré que **le gouvernement intègre dans ses projections « une baisse de 36% du niveau des retraites des professeurs certifiés en 2050 par rapport à 2020 »**, et ce après la revalorisation promise des salaires !... L'économiste retrouve en cela peu ou prou les résultats du simulateur du SNES-FSU (etmaretraite.fr) qui ventile les bonnes informations comme l'avait reconnu Delevoye. L'économiste démontre aussi que le gouvernement prévoit, **après revalorisation**, par le seul biais de l'augmentation des primes, que **le salaire d'un professeur certifié à 10 ans de carrière passerait de 1,65 fois le SMIC aujourd'hui à 1,12 fois le SMIC en 2050**, soit moins que le salaire des nouveaux recrutés actuels (1,2 SMIC) ! Et de conclure, « **le gouvernement envisage donc dans ses hypothèses une forte paupérisation des enseignants** (et plus généralement des fonctionnaires) ». Tout cela donne une idée de l'ampleur de la non revalorisation promise par Blanquer !

Les détails sur Médiapart : <https://blogs.mediapart.fr/les-economistes-atterres/blog/261219/la-carriere-de-christelle-vers-une-baisse-de-36-de-la-retraite-des-enseignants>



Revalorisation des métiers de l'Éducation : sans retraite à points, sans condition !

Le décrochage du pouvoir d'achat des professeurs et des professions de l'Éducation (CPE, PSY-EN...) est patent et impose une revalorisation sans condition.

Blanquer conditionne pourtant toute éventuelle revalorisation à la mise en place de la retraite par points. Il faut donc comprendre qu'il n'y a rien à espérer pour celles et ceux nés avant 1975. De plus Blanquer clame haut et fort que la réforme des retraites est « une occasion historique de redéfinir le métier d'enseignant » (dont rien ne dit qu'elle ne concernerait pas tous les enseignants). Notre profession serait donc la seule qui devrait être soumise à un alourdissement de sa charge de travail pour bénéficier d'une hypothétique revalorisation, qui ne compenserait même pas, loin s'en faut, les effets de la retraite par points. La double peine pour les enseignants ! Pas un mot pour les autres personnels, il doit falloir comprendre qu'aucune revalorisation n'est à l'étude. Blanquer ose tout, **opposons-nous avec force à ce hold-up sur nos retraites et nos métiers.**

EMMANUEL MACRON RENONCE À SA FUTURE RETRAITE DE PRÉSIDENT



Avant 1975, pas concerné-e-s ? Que nenni !

L'instauration dès 2022 d'un âge pivot à 62 ans et 4 mois, en augmentation de 4 mois par ans, pour atteindre 64 ans en 2027, concernera toutes celles et tous ceux nés après 1960, même s'ils ne sont pas concernés par la réforme à points. **Il faudra donc travailler davantage ou percevoir une retraite moindre.**

Tout départ avant d'avoir atteint l'âge pivot entraînerait une décote. C'est la décote la plus défavorable qui s'appliquerait entre celle liée au nombre de trimestres manquants et celle liée à l'écart à l'âge pivot. Ainsi en 2022, partir à 62 ans avec tous ses trimestres validés, entraînerait une décote, tout comme partir à 63 ans avec des trimestres manquants. Le gouvernement escompte 10 milliards d'économies sur les pensions d'ici 2030 avec cette mesure, ce sont bien toutes et tous les retraitables d'ici-là qui seront concerné-e-s.

Après 1975, conservation des droits acquis ? Les pertes restent considérables !

E. Philippe, afin de rassurer, affirme que les droits acquis au 1er janvier 2025 dans le système de retraite par répartition seront sanctuarisés pour les générations 1975 et plus, ayant déjà commencé à cotiser dans ce système. A partir du 1er janvier 2025, il y aurait bascule dans le système par points. Qu'en est-il concrètement ?

Considérons le cas de professeur-e-s certifié-e-s, ayant une carrière de 43 ans, sans heures supplémentaires, sans être professeur principal. Les collègues accèdent à la hors classe après 3 ans dans le 10ème échelon et terminent leur carrière au 7ème échelon de la hors classe (3850€ brut mensuel, hors ISOE part fixe 1213,53€ bruts annuels). Les éventuelles décotes ou surcotes liées à l'âge pivot ne sont pas prises en compte car les précisions sur l'évolution à la hausse de l'âge pivot ne sont pas suffisantes à ce jour.

Dans le **système de retraite par répartition actuel**, le montant brut de la pension mensuelle de tels collègues est de **2885€**, soit 75% du dernier traitement indiciaire brut.

Lucie née en 1975, au 3ème échelon de la hors classe depuis 4 mois le 1er janvier 2025 (**au 9ème échelon aujourd'hui**), peut espérer avec "la préservation de ses droits acquis", **2219€ de pension, soit une perte de 666€ mensuels**. Afin de maintenir son niveau de pension, **Lucie doit être augmentée de 2656€ par mois à compter du 1er janvier 2025 et ce jusqu'à la fin de sa carrière.**

Antoine né en 1984, au 9ème échelon depuis 1 an au 1er janvier 2025 (**au 7ème échelon aujourd'hui**), peut quant à lui espérer **2097€ de pension, soit 788€ de perte mensuelle. Sa revalorisation mensuelle doit être de 2358€ dès le 1er janvier 2025**, pour voir son niveau de retraite maintenu.

Magali, recrutée en 2022, effectuant toute sa carrière dans le système par points, **peut espérer 1821€ de pension mensuelle, soit 1064€ de perte mensuelle**. Le salaire des nouveaux recrutés doit être augmenté tous les mois et tout au long de leur carrière **de 1777€**.

Les 10 milliards sur 17 ans annoncés par Blanquer sont très loin de permettre de telles hausses de rémunérations. **Blanquer ment**, quand il prétend que les professeurs ne perdront pas un euro de retraite ! **La retraite par point, c'est non, un point c'est tout !**